Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 031-213101074-20230406-2023_MP_043-AI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2023/MP/43

Le Maire de CARBONNE

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu la délibération n°09 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 fixant les délégations de Monsieur le Maire pour la durée du mandat en cours,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R2123-1 et R. 2194-8,

Vu le Budget de la Ville de Carbonne de l'exercice 2023, ayant force exécutoire, dégageant les crédits nécessaires à l'opération, objet du présent arrêté,

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un marché pour la réalisation de la refonte du site internet de la Ville de Carbonne et de la maintenance du site internet,

Considérant que le titulaire du marché a déménagé et a donc changé d'adresse et de numéro SIRET,

ARRETE

Article 1er : Un avenant n°1 concernant le marché à procédure adaptée n°2023-01 est passé avec la société VERNALIS INTERACTIVE dont dorénavant l'adresse est le 9 rue Jean François Leca, 13002 Marseille 2 et le numéro Siret est le 438 569 196 00043,

Article 2 : Le marché est passé conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique pour un coût inchangé de 17 320 € HT soit 20 784 € TTC,

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché correspondant,

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Receveur Municipal sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Article 5 : Ampliation sera transmise à : Monsieur le Sous-préfet, Madame le Receveur Municipal, ainsi qu'au titulaire du marché,

À CARBONNE, Le 06 avril 2023

Le Maire,
DENIS TURREL